

## Préservation des intérêts maritimes du Canada

En 1979, le Canada a continué à marquer des points en ce qui a trait à la révision des principes traditionnels du droit de la mer ainsi qu'à l'élaboration de nouveaux concepts de gestion des ressources océaniques. La Conférence sur le droit de la mer a déjà influencé la pratique des États. Elle a permis au Canada de faire reconnaître multilatéralement sa zone de pêche de 200 milles et sa mer territoriale de 12 milles, et de confirmer ses droits souverains sur les ressources de la marge continentale au-delà des 200 milles; elle a aussi contribué à faire accepter internationalement un renforcement de la juridiction des États côtiers en ce qui concerne la pollution émanant des navires, notamment dans les eaux arctiques couvertes de glace. Lors de la session de 1979—tenue en deux parties—, le Canada s'est notamment efforcé d'aider à résoudre les difficiles questions en suspens, c'est-à-dire la recherche scientifique marine, la délimitation des frontières maritimes et surtout le régime international d'extraction des ressources minérales sous-marines.

Dans le domaine des pêches, la Commission internationale des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (CIPAN) a été remplacée à la fin de 1979 par l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPAN) dont l'objectif est de promouvoir l'utilisation optimale, la gestion rationnelle et la conservation des ressources halieutiques de l'Atlantique du Nord-Ouest. Le Canada et les États-Unis ont conclu leurs négociations par la signature d'un accord bilatéral sur la gestion des ressources halieutiques de la côte Est, et convenu de soumettre leur différend sur la délimitation des frontières maritimes dans le golfe du Maine à l'arbitrage international. Le Canada et les États-Unis ont signé deux autres accords de pêche, l'un modifiant la Convention sur le flétan du Pacifique et l'autre, réglementant les prises américaines de poisson de fond de la côte Ouest dans la zone de pêche canadienne et ce, jusqu'au 31 mars 1981. Le Canada a également eu des entretiens avec les autorités américaines concernant le problème de l'interception du saumon de la côte Ouest. Il a conclu avec la France des arrangements intérimaires concernant les pêches dans la région de Saint-Pierre-et-Miquelon en 1980. L'accord de pêche modifié Canada/CEE a été prorogé jusqu'en 1980, et des négociations ont été entreprises en vue d'un accord de pêche à long terme avec la Communauté.

## LE CANADA ET LE DÉVELOPPEMENT DU TIERS MONDE

### Questions Nord-Sud

Les problèmes de l'économie mondiale et leurs sérieuses incidences sur les pays en développement ont eu une influence marquée sur le dialogue Nord-Sud en 1979. Deux événements ont particulièrement contribué à favoriser le dialogue: l'accord sur la création d'un fonds commun pour appuyer les mesures de stabilisation des produits de base, ainsi que les discussions et négociations menées dans le

cadre de la conférence de la CNUCED à Manille. Le Canada a participé activement à ces discussions et à d'autres activités par son appartenance aux institutions onusiennes s'occupant de développement, au Commonwealth et à la Francophonie, ainsi qu'au moyen de contacts bilatéraux.

À mesure que le dialogue Nord-Sud se poursuivait, il est devenu plus évident qu'il fallait de nouvelles approches tenant compte des divers besoins et intérêts observés au sein même du groupe des pays en développement. Suite à une proposition émanant de ces pays, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution réclamant des Négociations mondiales relatives à la coopération économique internationale pour le développement. Cette nouvelle initiative d'envergure qui prévoit des négociations dans cinq grands domaines—matières premières, commerce, énergie, développement et finances—se poursuivra en 1980. En outre, on a déjà commencé la préparation d'une nouvelle Stratégie internationale du développement pour les années 80.

## Soutien au développement international

Le Canada a contribué activement au développement international et à l'amélioration de la situation du monde en développement par son important programme d'aide au développement. Ce programme a été un élément essentiel de sa politique étrangère, en dépit d'importantes coupures budgétaires découlant de la compression des dépenses publiques. Dans sa stratégie de l'aide aux pays en développement, le Canada a continué de se concentrer sur les secteurs où les besoins sont les plus grands et sur les secteurs qui intéressent les membres les plus pauvres de la communauté mondiale. Il a contribué tant bilatéralement que multilatéralement aux programmes axés sur ces secteurs. Le budget de l'Agence canadienne de développement international a dépassé 1,1 milliard de dollars en 1979.

## COOPÉRATION RÉGIONALE

### Coopération canado-américaine

En 1979, le Canada a continué d'accorder la plus haute priorité à ses relations avec les États-Unis. Figurent au bilan des réalisations de l'année: des échanges bilatéraux établis à des niveaux sans précédent; la conclusion d'accords relatifs aux ressources halieutiques de la côte Est et aux frontières maritimes; l'établissement d'un mécanisme consultatif bilatéral sur l'énergie; un accord relatif au contrôle de la circulation maritime; un protocole d'entente sur la coopération en matière de recherche et de développement liés aux sables bitumineux et aux huiles lourdes; une coopération en ce qui concerne le gazoduc du Nord; et un engagement de mettre au point un accord de coopération sur la qualité de l'air. D'étroites consultations se sont poursuivies sur des questions internationales telles la non-prolifération nucléaire et le désarmement, le droit de la mer, les droits de la personne et l'évolution de la situation politique mondiale.